

KONFERENZ DER KANTONALEN JUSTIZ- UND POLIZEIDIREKTORINNEN UND -DIREKTOREN
CONFERENCE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES DEPARTEMENTS CANTONAUX DE JUSTICE ET POLICE
CONFERENZA DELLE DIRETTRICI E DEI DIRETTORI DEI DIPARTIMENTI CANTONALI DI GIUSTIZIA E POLIZIA

Berne, 13 juin 2016

Changement à la présidence de la Commission des affaires juridiques pénales de la CCDJP

Le 13 juin 2016, les membres de la Commission des affaires juridiques pénales (CAJP) de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) ont élu leur nouveau président en la personne de M. le Conseiller d'Etat Baschi Dürr, chef du Département de la justice et de la sécurité du canton de Bâle-Ville.

La Commission des affaires juridiques pénales (CAJP), l'une des commissions permanentes de la CCDJP, traite de questions relatives au droit pénal et à la procédure pénale. Elle assure la coordination entre cantons et entre cantons et autorités fédérales dans ces domaines. En outre, elle représente l'opinion consolidée des cantons vis-à-vis des autorités fédérales chargées d'administrer la justice pénale. En clair, la CAJP est l'organe de coordination supracantonal de la CCDJP, qui analyse et évalue des questions de politique juridique touchant au pénal, sur mandat de la CCDJP ou à son attention, et qui accompagne les projets législatifs de la Confédération dans ce domaine.

La commission est composée de six conseillers d'Etat cantonaux (représentants des directions de justice et police), trois représentants de la Conférence des procureurs de Suisse (CPS), un représentant de la Conférence des commandants des polices cantonales suisses (CCPCS), un représentant du Tribunal pénal fédéral, les directeurs suppléants de l'Office fédéral de la justice et de l'Office fédéral de la police (fedpol) respectivement, ainsi que du procureur général de la Confédération.

Pour la composition actuelle de la Commission des affaires juridiques pénales, consulter le site de la CCDJP : https://www.kkjpd.ch/fr/organisation/commissions-permanentes/commission-des-affaires-juridiques-penales

Monsieur le Conseiller d'Etat Baschi Dürr, chef du Département de la justice et de la sécurité du canton de Bâle-Ville, reprend la présidence des mains de Monsieur le Conseiller d'Etat Beat Villiger, chef du Département de la sécurité du canton de Zoug, qui a dirigé la CAJP ad intérim pendant une année en tant que vice-président.

Pour toutes questions des médias :

- **Baschi Dürr**, conseiller d'Etat, chef du Département de la justice et de la sécurité du canton de Bâle-Ville, nouveau président de la CAJP : 061 267 70 01.
- Benjamin F. Brägger, secrétaire de la CAJP: 079 660 64 89.